



MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE  
6, RUE MAILLOUX  
LA MINERVE, QC J0T 1S0

**DIRECTIVES AUX UTILISATEURS DE LA**  
**SALLE COMMUNAUTAIRE AVANT DE LA QUITTER**

1. VÉRIFIER SI TOUTES LES ISSUES SONT FERMÉES, INCLUANT LES FENÊTRES.
2. VIDER LES POUBELLES DE LA CUISINE, DE LA TOILETTE DES HOMMES, DE LA TOILETTE DES DAMES AINSI QUE LES BOÎTES SANITAIRES DANS LA TOILETTE DES DAMES.
3. PAR MESURE DE SÉCURITÉ, S'ASSURER QUE LES RONDS DE POÊLE ET LES FOURS SONT ÉTEINTS.
4. VIDER LES FRIGIDAIRES DE TOUTE NOURRITURE PÉRISSABLE.
5. REPLACER LES CHAISES ET LES TABLES SUR LES CHARIOTS APPROPRIÉS.
6. METTRE LES ORDURES DANS LES BACS NOIRS ET LES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES BACS VERTS.
7. AVISER LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE AU 819 274-2364, POSTE 21, S'IL Y A UN BRIS OU UN AUTRE PROBLÈME.
8. S'ASSURER QUE LE MÉNAGE SERA FAIT ET QUE SI LES POÊLES ET LES FOURS ONT ÉTÉ UTILISÉS, ILS SERONT NETTOYÉS.
9. PASSER LE BALAI ET LA VADROUILLE POUR ENLEVER LE PLUS GROS DES DÉCHETS. SI VOUS UTILISEZ LA VADROUILLE POUR ESSUYER UN DÉGÂT, VEUILLEZ S.V.P. LA RINCER ET LA LAISSER PROPRE.
10. ÉTEINDRE TOUTES LES LUMIÈRES SANS EXCEPTION ET S'ASSURER QUE LES PORTES SOIENT TOUTES FERMÉES À CLÉ.
11. COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU MUNICIPAL POUR REMETTRE LES CLÉS.
12. POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, L'UTILISATION DE CHANDELLES ET DE PRODUITS INFLAMMABLES EST INTERDITE.
13. CAPACITÉ DE 150 PERSONNES  
**NOTE : POUR UNE UTILISATION OPTIMALE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE, NOUS VOUS REMERCIONS DE SUIVRE LES CONSIGNES.**